



Cumuna di Sarra di Farru
Commune de Serra di Ferro

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 5 décembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 novembre 2020 par Monsieur le Maire Jean ALFONSI, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Jean ALFONSI, Jean-Jacques BURESI, Nadine ETTORI, Pierre-Joseph FILIPPETTI, Jean-François FOATA, Anne-Gabrielle SANTONI, Antoine STROMBONI

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Anthony BARTOLI par Pierre-Joseph FILIPPETTI, Dominique BARTOLI par Antoine STROMBONI, Nathalie LEONETTI par Jean ALFONSI, Ilana PERETTI par Jean-Jacques BURESI

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :

-

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

Cécile FOATA, Directrice des services

Odile MERELO, Bureau d'études Urba Corse en charge de l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil.

Avant de dérouler l'ordre du jour, M. le Maire procède également au vote du PV du précédent conseil municipal qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Antoine STROMBONI est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte-rendu du 14 novembre 2020

Le compte-rendu du conseil du 14 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Débat du PADD

Odile MERELO présente aux conseillers municipaux le PADD.

Celui-ci est débattu pendant la séance.

3. Attribution de la concession de service public de gestion de la micro-crèche

Monsieur le Maire détaille l'offre qui a été déposée dans le cadre de la consultation visée ci-dessus.

L'attribution de la concession à l'association I Tappucci pour une durée de 5 ans et une participation annuelle de 60 00 € est adoptée par 10 voix pour (monsieur Bartoli Dominique ne prenant pas part au vote).

4. Volonté de la commune de s'orienter vers une école bilingue

Monsieur le Maire explique l'intérêt d'avoir une école bilingue et détaille les démarches à entreprendre.

Le Conseil Municipal s'exprime favorablement et à l'unanimité pour réaliser les démarches permettant à l'école de devenir une école bilingue.

5. Prolongation du contrat à durée déterminée d'un agent d'entretien

Le Maire propose de prolonger le contrat à durée déterminée d'un agent technique afin de faire face aux besoins de service.

Il serait recruté du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021 à raison de 35 heures par semaine sur l'indice brut 389.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette prolongation.

6. Création d'un emploi d'adjoint d'animation à compter du 5 décembre 2020

Afin de pourvoir de manière pérenne le poste de Direction de l'ALSH, le Maire expose la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation justifiant des diplômes réglementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation.

7. Prolongation du contrat à durée déterminée de l'agent travaillant à l'ALSH

Le Maire propose de prolonger le contrat à durée déterminée d'un adjoint d'animation afin de travailler au sein de l'ALSH.

Le contrat s'étalerait du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2021 à raison de 35 heures par semaine sur l'indice brut 407.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette prolongation.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h20.

